

Image not found or type unknown



Vol sur le lieux de travail

Par **WAFA**, le **07/05/2009** à **09:59**

Bonjour, rn rn j'ai été victime (ainsi que mes collègues), d'un vol sur mon lieux de travail (chantier). Mon casier a été forcé et on a volé mon survêtement de marque Lacoste d'une valeur de 200 €. J'ai déposé plainte le lendemain matin au commissariat, j'ai fait la déclaration par téléphone auprès de mon employeur, mais celui ci ma répondu "je n'ai rien à voir là dedans et l'entreprise n'est pas responsable", l'assurance ne couvrirait pas ce délit. rn Je voudrais savoir qu'elle assurance peut jouer pour un vol subi sur le lieux de travail ? et est-il vrai que les salariés ne sont pas couverts par l'assurance de l'Entreprise ? rn Merci pour la réponse apporté à ma demande, cordialement.